

/DA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-119 du 21 MAI 1987

portant nomination au Ministère des
Finances et de l'Economie et au
Ministère des Enseignements Moyens
et Supérieur

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- WU L'Ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition
du Cabinet du Président de la République et la structure des
Ministères, notamment son article 15,
- WU Le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- WU Le décret N° 87-117 du 5 Mai 1987 chargeant le Camarade Romain
VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la
République pour compter du 5 Mai 1987,
- SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin date du 28 Avril 1987,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 29 Avril 1987,

D E C R E T E :

Article 1er. - Les personnes dont les noms suivent sont nommées
dans les fonctions ci-après :

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

- Directeur Général du Ministère : Camarade Comlan Pierre AHLINUI
- Directeur Général Adjoint du Ministère : Camarade Dieudonné
SEKLOKA
- Directeur des Etudes et de la Planification : Camarade Comlan
Martin GBEBOUTIN
- Directeur des Affaires Financières et Administratives : Camarade
Laurent LEKE

.../...

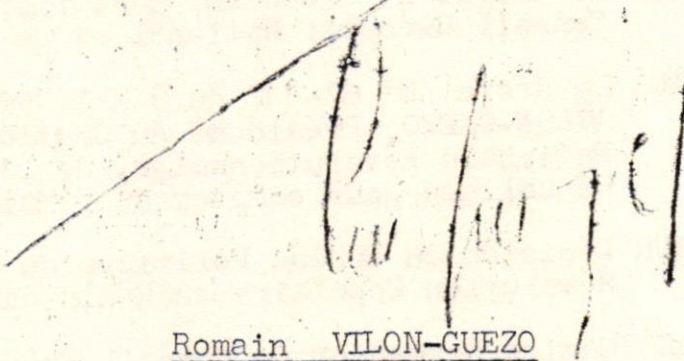
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MOYENS ET SUPERIEUR

- Directeur de l'Institut National pour la Formation et la recherche en Education (INFRE) : Camarade Moubachirou GBADAMASSI.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 21 MAI 1987

Pour le Président de la République absent, le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,


Mohamed Souradjou IBRAHIM
(Ministre intérimaire)

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 CPC 2
PPC 7 MFE-MEMS 5x2 = 10 IGE 3 DCCT-GCONB 2 CEAP 6 AUTRES MINIS-
TERES 13 DLC-INSAE-BCP 6 DB-DCF 4 DSDV-DTCP-DI 6 SPD 1 UNB-
FASJEP-ENA 2 BN-DAN 2 INTERESSES 5-JORPB 1.-